



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

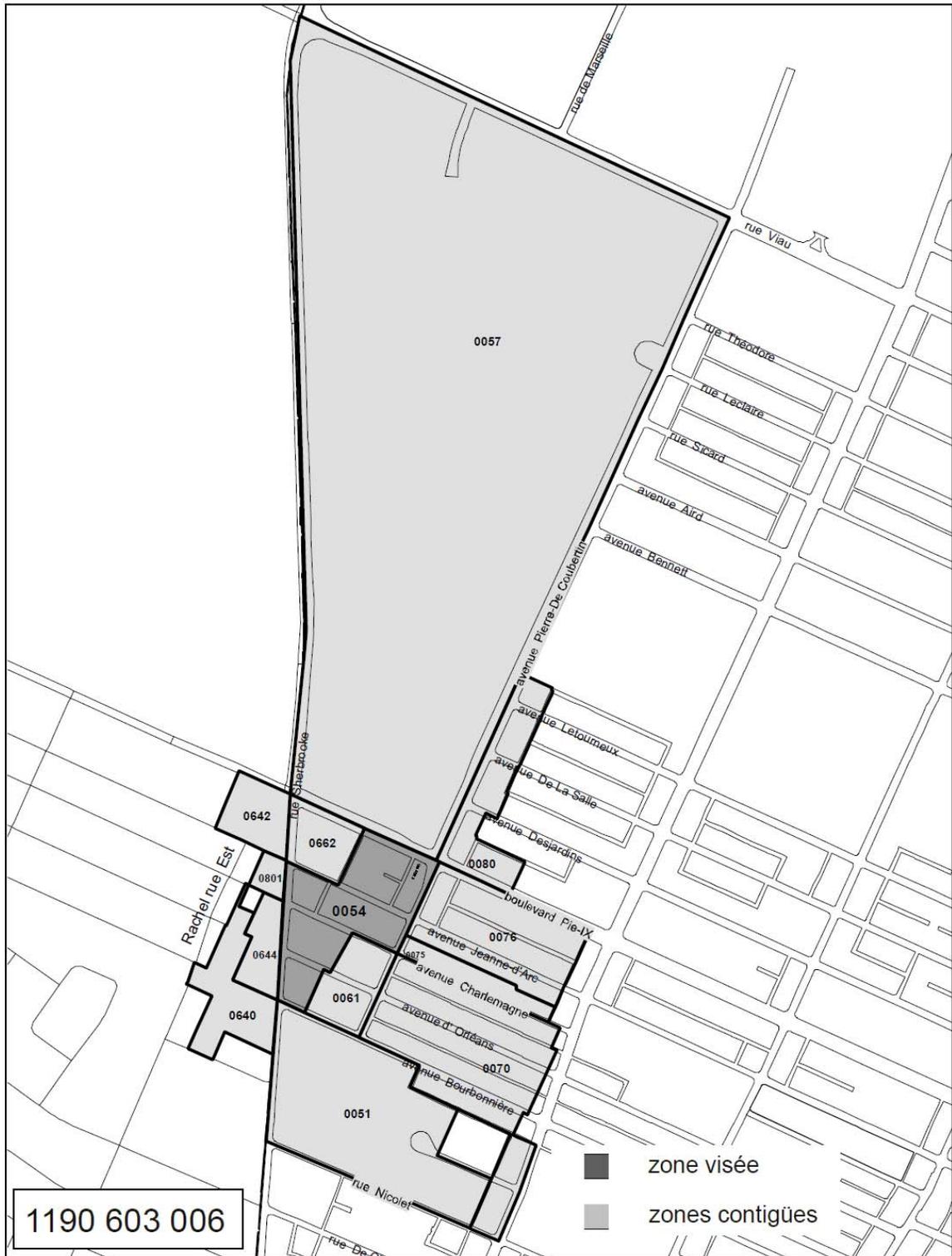
Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve que lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **lundi 4 novembre à 19 h**, à la maison de la culture Mercier, située au 8105, rue Hochelaga, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **2700, boulevard Pie-IX (Lot 1 879 065)** – visant à permettre une projection maximale d'une marquise, estimée à 3,10 mètres, au lieu de 1,5 mètre, située dans un secteur d'habitation et à la hauteur minimale calculée à 3,29 mètres, au lieu de 4,92 mètres, afin de permettre l'agrandissement de l'édicule ouest de la station de métro Pie-IX, situé au 2700, boulevard Pie-IX, et ce, malgré les dispositions apparaissant aux articles 330 et 663 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275). Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 10^E JOUR D'OCTOBRE 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva



Plan de la zone visée et des zones contigües